



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS
CANTON DE MALESHERBES

MAIRIE DE MONTLIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 Octobre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8
Vote		
A l'unanimité		

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

L'an 2025, le 29 Octobre à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 20/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/10/2025.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. MENEAU Gilles, M. LECARDEUR Jean-François, M. MONTIER Tanguy

Excusé ayant donné procuration : M. BERTRAND Charles à M. BEAUDEAU Didier

Excusés : M. SINIC André, M. DEJARDIN Mathieu

Absent : M. PEGUY Thierry

Secrétaire de séance : M. FAZILLEAU Philippe

D2025_25 – Défense incendie Route de St Loup

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération D2025_04 par laquelle elle entérinait le devis pour la réalisation des travaux. Il est nécessaire de confirmer l'achat de la parcelle.

La validation de l'achat a pris du retard avec le décès du propriétaire de la parcelle. La succession est en cours. Les héritiers sont toujours d'accord pour vendre environ 200 m² de la parcelle ZB 40 au même prix.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants,

Vu le plan cadastral, parcelle ZB 40, d'une superficie de 1 160 m², qui sera divisée,

Considérant l'intérêt communal de procéder à l'acquisition de ce terrain en vue d'installer une réserve incendie,

Considérant que cette acquisition permettra de sécuriser les habitations du hameau de Doru,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'acquisition, par la commune, de la parcelle issue de la division de la parcelle cadastrée ZB 40, d'environ 200 m², au prix maximum de 1 200 €,
- dit que l'achat sera inscrit au budget communal, en section d'investissement,
- autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir chez Me BOURGES de Bellegarde, ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 30/10/2025

Le Maire,
M. BEAUDEAU Didier

Le Secrétaire de séance,
M. FAZILLEAU Philippe

